

## Sommaire des principales modifications

Section	Principales modifications
Préambule	Ajout
Définitions	Ajout de l'ensemble des définitions
Nature de l'Université	Texte adapté
Membres – Personnes étudiantes	Réfère en grande partie au Règlement des études
Personnel enseignant et de recherche – Corps professoral	Réfère à la convention collective
Autres membres du personnel enseignant et de recherche	Simplifié
Administrateurs/Administratrices	Changements mineurs
Personnel administratif	Changements mineurs
Rapport aux membres de l'Université	Délai de trente jours pour la transmission des documents
Conseil d'administration	Actualisation des pouvoirs sans ajouts; aucune modification à sa composition; règles de procédure distinctes des Statuts;
Conseil universitaire	Actualisation de ses pouvoirs avec ajout de la planification stratégique et la gestion de ses procédures d'assemblée; Ajout: 1 personne stagiaire post-doc, 1 personne responsable de formation pratique et le vice-recteur adjoint ou la vice-rectrice adjointe responsable des études de 1 <sup>er</sup> cycle; les présidences des commissions ont aussi droit de vote. Par contre, la secrétaire générale ne vote plus et la rectrice ne vote qu'en cas d'égalité.
Comité exécutif	Actualisation des pouvoirs; Modification de la composition pour n'inclure que des membres internes de la communauté dont deux proviennent du CU ou des commissions.
Commission des études	Ajout de quatre (4) membres du corps professoral de plus (total de 16).
Commission de la recherche	Ajout de quatre (4) membres du corps professoral de plus (total de 16); ajout de trois membres de centres de recherche; ajout d'une personne post-doc; ajout d'un ou d'une professionnelle de recherche de plus.
Commission des affaires étudiantes	La présidence ne vote qu'en cas d'égalité, ce qui accorde la parité aux personnes étudiantes.
Élection au rectorat	La composition du Collège électoral ne change pas. Toutefois, la représentation professorale au sein de celui-ci qui ont le titre de professeur.e augmente.

	<p>Certaines dispositions sont mises à jour afin de tenir compte des pratiques actuelles (Vote électronique, par exemple).</p> <p>Le CA publiera une liste des compétences requises d'un recteur ou d'une rectrice à titre indicatif.</p>
Fonctions de la rectrice	Mises à jour pour refléter les pratiques actuelles.
Fonctions des vice-rectorats et de la secrétaire générale	Mises à jour. Maintenant sous forme de responsabilités et de devoirs généraux associés à différents secteurs. Cela permettra ainsi de modifier l'attribution des secteurs sans devoir modifier les Statuts.
Conseil de faculté	Publication des ordres du jour et des procès-verbaux.
Décanat	Clarification de la durée du mandat.
FESP	Augmentation du nombre de membres du corps professoral de 12 à 16 au Conseil de faculté; révision du mandat du décanat. Ajout d'une personne post-doc.
École supérieure	Actualisation pour refléter la pratique actuelle.